

RENFORCER SON HABITAT

Que vous soyez dans un appartement ou dans une maison, il est conseillé de renforcer son habitation et de procéder à certaines vérifications d'usage. Voici quelques-unes des actions à mener en priorité.



COMMENT ÉLAGUER UN ARBRE PROCHE D'UN FIL ÉLECTRIQUE

Les arbres à proximité des lignes électriques doivent être élagués tout au long de l'année et en particulier au début de la période cyclonique.

QUELLES BRANCHES DOIVENT ÊTRE ÉLAGUÉES ?

Celles qui sont **trop près des câbles**, qu'elles soient sur le domaine privé ou public, c'est-à-dire qui se trouvent à :

- moins de 3 mètres des fils électriques basse tension en conducteurs nus,
- 5 mètres des fils électriques moyenne tension en conducteurs nus,
- 10 mètres des fils électriques haute tension en conducteurs nus.



QUI EST PROPRIÉTAIRE DE L'ARBRE ?

Si l'arbre est sur le **domaine public**, son propriétaire est la collectivité et c'est à elle de procéder aux travaux d'élagage.

Si l'arbre est sur un **terrain privé**, le propriétaire de l'arbre est celui du terrain, et c'est à lui d'élaguer les branches qui sont sur son terrain et celles qui débordent sur le domaine public.

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE ?

Il est **responsable des dégâts causés** par l'arbre et l'élagage est à sa charge. Pour tout élagage d'un arbre situé près d'un câble, il doit au moins 12 jours avant les travaux, transmettre à EDF une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT). Si EDF se trouve contraint de réaliser l'élagage, la charge financière sera répercutée auprès du propriétaire.



 Télécharger la DICT, Cerfa n°14434*02

QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

- ayez recours à des entreprises spécialisées,
- ne touchez jamais une branche en contact ou très proche d'un câble,
- prévenez **EDF** au **0590 82 43 00** si vous constatez qu'un arbre menace de tomber sur une ligne électrique EDF

VÉRIFIER SA COUVERTURE MÉTALLIQUE



Lors d'un cyclone, si les couvertures en tôle d'acier ou d'aluminium ne sont pas correctement conçues, elles peuvent être arrachées :

- car la tôle est trop fine et/ou la tête de vis est trop petite,
- car la fixation ne tient pas car elle n'est pas adaptée au support (bois, métal, béton).

Il est conseillé de vérifier une fois par an l'état de la toiture métallique et ainsi de s'assurer qu'il n'y a pas de dégradation et que le serrage est correct. Cette vérification doit aussi intervenir après un cyclone.

On doit aussi s'assurer que les évacuations d'eau ne sont pas bouchées avec des végétaux, que les fixations et les bords des tôles ne présentent pas de signes de corrosion. Si tel est le cas, l'intervention d'un professionnel spécialisé est conseillée.

(source : Guide de bonnes pratiques pour la construction et la réhabilitation de l'habitat, édité par la COM et l'Etat).

VÉRIFIER SON AUVENT



Lors d'un cyclone, un auvent peut être arraché si :

- la toiture à laquelle il est attachée, se soulève, voire s'envole,
- il est mal conçu (défaut de dimensionnement, de construction, d'assemblage).

Il est recommandé d'entretenir et de vérifier son auvent une fois par an. Il s'agit notamment de constater qu'il n'y a pas de champignons ou d'insectes dans le bois, que les serrages des boulons sont corrects.

(source : Guide de bonnes pratiques pour la construction et la réhabilitation de l'habitat, édité par la COM et l'Etat).

VÉRIFIER LES BAIES VITRÉES ET FENÊTRES



Lors d'un cyclone, le risque pour les ouvertures est une rupture :

- des vitrages à cause ou non d'un projectile,
- des fixations, ce qui peut endommager le mur.

Pour éviter toute rupture à cause d'un projectile, il est recommandé de **protéger ses fenêtres avec des volets** (roulants, en bois adaptés, etc.) ou des «**protections provisoires**».

Si vous avez des volets, le fournisseur doit pouvoir donner les détails du fabricant quant à la résistance des volets aux cyclones.

Si vous installez des «protections provisoires», les autorités recommandent pour les fenêtres d'une dimension maximale de 1,5 x 1,5 m², un panneau d'OSB3 de 18 mm et de le fixer tout autour de l'encadrement de la fenêtre tous les 15 cm (clous, ou vis).

En amont de la saison cyclonique, il est recommandé de vérifier ses fenêtres, baies vitrées et volets afin de voir s'ils ne présentent des signes de dégradation. Assurez-vous :

- si l'ouverture est en bois, que l'état de la peinture est bon,
- si l'ouverture est en métal, qu'il n'y ait pas de points de rouille, notamment au niveau des éléments mobiles,
- que les éléments de fixation ne soient pas corrodés ou pas suffisamment fixés au mur.

(source : Guide de bonnes pratiques pour la construction et la réhabilitation de l'habitat, édité par la COM et l'Etat).



Souliga Post.com

SAISON CYCLONIQUE 2026

TÉLÉCHARGEZ ICI NOTRE MAGAZINE SPECIAL CYCLONE